

LE SÉNAT

Le mardi 6 mai 1975

La séance est ouverte à 8 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

VISITEUR DE MARQUE

M. THOMAS WILLIAM TEMPLETON—ASSEMBLÉE
LÉGISLATIVE DE VICTORIA

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à un visiteur de marque qui vient d'Australie, M. Thomas William Templeton. M. Templeton est le député libéral de Mentone à l'Assemblée législative de Melbourne. Nous lui souhaitons un agréable séjour au Canada.

LE RESTAURANT DU PARLEMENT

COMITÉ MIXTE—CHANGEMENT DANS LA REPRÉSENTATION
DES COMMUNES

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message où elles informent le Sénat que le nom de M. Peters a été substitué à celui de M. Leggatt sur la liste des membres du comité permanent mixte du restaurant du Parlement.

LA POLITIQUE DE L'IMMIGRATION

COMITÉ SPÉCIAL MIXTE—CHANGEMENT DANS LA
REPRÉSENTATION DES COMMUNES

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message où elles informent le Sénat que le nom de M. Brewin a été substitué à celui de M. Rodriguez sur la liste des membres du comité spécial mixte de la politique de l'immigration.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le sénateur Perrault dépose les documents suivants:

Rapport de la Société des Transports du Nord Limitée, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1974, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport d'établissement de la Société des Transports du Nord Limitée pour l'année se terminant le 31 décembre 1975, conformément à l'article 70(2) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1975-961, en date du 25 avril 1975, approuvant ledit budget.

Budget d'établissement révisé de l'Eldorado Nucléaire Limitée pour l'année terminée 31 décembre 1974, conformément à l'article 70(2) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copies du décret C.P. 1975-733, en date du 27 mars 1975, approuvant ledit budget.

Budgets d'établissement de l'Eldorado Nucléaire Limitée et de l'Eldorado Aviation Limitée pour l'année se terminant le 31 décembre 1975, conformément à l'article 70(2) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copies du décret C.P. 1975-734, en date du 27 mars 1975, approuvant lesdits budgets.

Rapport de l'Office canadien de commercialisation des œufs pour l'année se terminant le 31 décembre 1974, ainsi que les états financiers et le rapport des vérificateurs à ce sujet, conformément à l'article 31 de la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, chapitre 65, Statuts du Canada, 1970, 1971, 1972.

Rapport sur le fonctionnement des accords conclus avec les provinces aux termes de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 9 de ladite loi, chapitre H-8, S.R.C., 1970.

Rapport des transactions effectuées en vertu de la Partie II de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation pour l'année financière close le 31 mars 1975, conformément à l'article 27 de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952.

Rapport intérimaire de la Commission du textile et du vêtement, en date du 26 mars 1975, conformément à l'article 17(2) de la loi sur la Commission du textile et du vêtement, chapitre 39, Statuts du Canada 1970-1971-1972, relativement aux complets pour hommes importés de la République de Corée.

Copies d'une lettre du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en date du 1^{er} avril 1975, à la Home Oil Company Limited, Calgary, Alberta, concernant le projet envisagé par la Home Oil dans la région des sables bitumineux.

Copies d'un communiqué, émis à la suite de la conférence des ministres fédéral et provinciaux du Bien-être, tenue à Ottawa, les 30 avril et 1^{er} mai 1975.

AIR CANADA

LE SERVICE DE LIAISON FREDERICTON-OTTAWA—QUESTION

Le sénateur Burchill: Honorables sénateurs, je demanderais au leader du gouvernement de s'enquérir auprès des autorités compétentes du ministère des Transports de la raison pour laquelle, à en juger par l'indicateur d'Air Canada, qui entre en vigueur à compter de la fin d'avril, sont supprimés les vols directs entre Fredericton, la capitale du Nouveau-Brunswick, et Ottawa.